

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL933

présenté par

M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 102, substituer aux mots: "l'emprise territoriale", les mots: "le périmètre".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.